

**CESC**

Obligatoire dans tous les collèges et lycées, le Comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté est composé des personnels d'éducation, de santé et sociaux de l'établissement, des représentants des personnels enseignants, des parents et des élèves, ainsi que des représentants de la commune et de la collectivité de rattachement. Présidé par le chef d'établissement, cette instance veille à la mise en œuvre dans l'établissement du projet d'éducation à la citoyenneté et à la santé, et de prévention de la violence. En fonction des problématiques éducatives à traiter, le CESC organise les différents partenariats possibles. *Cronique n° 2006-07 du 30/11/2006.*



**À lire**

*Éduquer à la sexualité*  
Patrick Pelège,  
Chantal Flood,  
Chronique sociale, 2010.



*Éducation à la sexualité: Guide d'intervention pour les collèges et les lycées*  
ONP, 2005.

**Chiffres**

**17** L'âge moyen du premier rapport sexuel est de 17 ans.

**6 000** mineurs

avortent chaque année en France. Selon l'INPES malgré les différents contraceptifs, une grossesse sur trois reste encore non désirée. Dans six cas sur dix ces grossesses aboutissent à une IVG (Interruption volontaire de grossesse).

**1** enfant sur **3**

à 12 ou 13 ans, déjà vu un film ou des images pornographiques.



**À découvrir**

*Zizi sexuel*: cette exposition, visible à la Cité des sciences et de l'industrie, permet de découvrir, à travers des vidéos et des jeux, les mystères du sentiment amoureux, la question de la puberté, la reproduction mais aussi les dangers de l'inceste et de la pédophilie. Respect de l'autre et de soi-même, consentement mutuel, égalités des sexes sont des valeurs défendues par cette exposition.

**L'ÉDUCATION À LA SEXUALITÉ**

**Le rôle indispensable de l'école**

Les journées de retrait de l'école contre les ABCD de l'égalité, le mouvement autour du mariage pour tous ou la pétition contre l'exposition Zizi sexuel montrent à quel point les questions autour de la sexualité suscitent la polémique.

Pourtant, en mars 2014, l'OMS (Organisation Mondiale de la Santé) soulignait l'importance d'enseigner la sexualité dans toutes les écoles, et ce dès l'âge de douze ans. Afin de lutter contre les grossesses non désirées, l'OMS recommande de sensibiliser dès le plus jeune âge à l'utilisation des contraceptifs.

En France, le concept d'éducation à la sexualité en milieu scolaire est plus large et est obligatoire depuis la loi Aubry du 4 juillet 2001. Elle a pour objectif principal de développer chez les élèves un comportement responsable, dans le respect de soi et des autres. Elle s'inscrit ainsi dans une logique de prévention et de réduction des risques (grossesses précoces non désirées, mariages forcés, infections sexuellement transmissibles, sida), de lutte contre les comportements homophobes, sexistes et contre les violences sexuelles, mais aussi d'égalité entre les femmes et les hommes.

**Sa mise en œuvre**

Dans son application, l'éducation à la sexualité se décline sous deux formes complémentaires : des contenus d'enseignement visant l'acquisition de connaissances scientifiques (cours de SVT) et des séances d'information spécifiques. Dans le secondaire, la loi



© Fotokult / Fotobit

prévoit pour les élèves trois séances annuelles les informant des notions de respect, de liberté et des différentes dimensions de la sexualité (biologique, affective, sociale, culturelle, éthique, juridique). Le CESC (voir colonne ci-contre) définit ces séances (durée, taille et mixité des groupes...) par une équipe de personnels volontaires et formés (enseignants, CPE, infirmières scolaires). Mais faute de formation, les enseignants ne se sentent pas forcément à l'aise avec cette question. De plus, l'absence de moyens et de temps ne permet pas une mise en application satisfaisante de ces séances qui restent aléatoires, trop ponctuelles et qui ne concernent le plus souvent qu'une partie des élèves (Troisième et Quatrième). La loi n'est pas à la hauteur de ce qu'elle devrait être.

**Actions diversifiées**

Les équipes en charge de l'éducation à la sexualité s'appuient aussi sur des partenaires extérieurs agréés. Organisées autour de supports favorisant les échanges (vidéos, jeux, théâtre-forum,

**Les partenariats**

INPES: Institut national de prévention et d'éducation pour la santé.  
CPEF: Centre de planification et d'éducation familiale.  
PMI: Protection maternelle et infantile.  
CRPS: Centre régional d'information et de prévention du sida.

groupes de paroles, expositions...), ces interventions permettent aux élèves de s'exprimer et d'échanger. Ces rencontres sont l'occasion de faire connaître aux élèves les ressources spécifiques d'information, d'aide et de soutien dans les établissements ainsi qu'à l'extérieur : les lieux d'accueil (infirmier, CPEF...), les numéros utiles (Fil-santé-jeunes, Ligne Azur, Sida info service) et les sites internet de référence (INPES, onsexprime.fr, choixsacontraception.fr). Certains événements, comme la journée mondiale de lutte contre le sida (1<sup>er</sup> décembre), sont souvent l'occasion d'organiser des actions éducatives ou des campagnes d'informations à destination des élèves.

**INTERVENTION EN MILIEU SCOLAIRE**

**« Prévention et information »**

Infirmière à la PMI/CPEF, Joëlle Cordier coanime avec une conseillère conjugale et familiale des séances d'information auprès d'élèves de Troisième. Si celles-ci sont l'occasion d'informer les collégiens sur la sexualité et les différents moyens de contraception, elles permettent aussi d'expliquer aux élèves ce que sont la PMI et le CPEF. « Âgés d'une quinzaine d'années, beaucoup n'ont pas encore eu de rapports sexuels et ont du mal à se sentir directement concernés. Pourtant, il est important de les prévenir et de leur expliquer notre rôle » explique Joëlle Cordier. Le CPEF regroupe des professionnels (gynécologue, sage-femme, infirmière et conseillère conjugale et familiale) qui accueillent lors de consultation les jeunes dès quinze ans. Toutes les questions peuvent être posées, sans tabou, à ces professionnelles en toute confidentialité. « C'est important de dire aux adolescents qu'ils peuvent parler en toute confiance, que rien ne

sera raconté à leurs parents » insiste Joëlle Cordier. Les interventions proposées sont rapides (une heure seulement) et ne permettent pas de rentrer dans les détails. Mais le discours semble entendu, puisque des adolescents, surtout des filles, viennent ensuite à la PMI/CPEF pour consulter ou se renseigner. Ces réunions d'information mériteraient d'être multipliées mais, comme le précise Joëlle Cordier, le manque de temps et de personnes ne le permet pas : « des lycées souhaiteraient que nous intervenions mais étant moi-même à mi-temps et ma collègue étant sur trois CPEF, nous manquons de créneaux disponibles pour répondre à leur demande ». Pourtant, s'appuyer sur des professionnels de la santé, compétents et expérimentés, apparaît indispensable dans l'éducation à la sexualité des élèves.

Rubrique réalisée par **Caroline Gros**